LISTE DES OBJETS MIS EN VENTE	
COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE	
BIBELOTS	
JOUETS	
ARTICLES ELECTROMENAGERS	
OUTILS	
BICYCLETTE	
MOTOCYCLETTE	
PIECES AUTO / MOTO	
CASSETTES VIDEO	
CD MUSIQUE	
DVD	
DISQUES	
JEUX VIDEO	
CONSOLE DE JEUX	
MOBILIER	
TABLEAUX	
OBJETS DE COLLECTION : (Pin's, cartes postales, capsules, portes-clé…)	
VÊTEMENTS	
LIVRES	
VAISSELLE	
SMARTPHONE	

Agrée Jeunesse et Sport

11 ème BROCANTE de PRINTEMPS

5 AVRIL 2020

de 6h00 à 18h30

PIERREPONT (60)

Commune de PONCHON

OUVERT AUX PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

TARIF PARTICULIERS : 3,50 €uros le mètre (3 mètres minimum)
TARIF PROFESSIONNELS : 5,50 €uros le mètre (3 mètres minimum)
TARIF RESTAURATION : 25 €uros le mètre
(1m offert à chaque habitation de Pierrepont en dédommagement)
Les « *bateaux* » sont comptabilisés dans le métrage

Important : toute inscription et règlement non parvenus avant le 2 Avril 2020, date de clôture, ne seront pas pris en compte. Les emplacements ne sont réservés qu'après paiement dans la limite des places disponibles
et suivant les textes en vigueur dans le département de l'Oise.

RENSEIGNEMENTS et RESERVATIONS :
Gilles BEAURAIN 30 Rue de Courcelles 60430 ABBECOURT
Tél : 03.44.89.20.22- Mail : beaurain.michele60@orange.fr
Sylvie RAULT : 03.44.03.02.62

Organisation : **A**ssociation **P**our les **L**oisirs **P**ériscolaires de **P**onchon
361 rue Fontaine Mignon 60430 PONCHON
Mail : aplpponchon@gmail.com
Au profit des enfants de l'A.P.L.P.P

I.P.N.S - ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT DE LA BROCANTE DE PIERREPONT

Article 1er : Chaque participant recevra à son arrivée un numéro d'emplacement. Il ne pourra pas être changé pour des raisons administratives.
Toute personne, particulier ou professionnelle qui ne sont pas inscrit sur le registre ne peuvent participer à la brocante. (Sauf cas exceptionnels)

Article 2 : Pour participer à la manifestation, chaque personne devra avoir rempli de façon complète une fiche d'identité, de domicile et d'attestation sur l'honneur qui lui aura été remise par les organisateurs.

Article 3 : Chaque participant devra remettre aux organisateurs, lors de son inscription, la liste des objets qu'il désire mettre à la vente.

Article 4 : Chaque participant se verra délivrer, par le maire de la commune de Ponchon, une autorisation individuelle, de se livrer exceptionnellement à l'activité de revendeur d'objets mobiliers. (remise à votre arrivée).

Article 5 : Le non-respect des prescriptions des articles 2et 3 du présent règlement sera sanctionné par le refus de délivrance de l'autorisation visée à l'article 4.

Article 6 : Les revendeurs d'objets mobiliers professionnels participants à la manifestation ne sont pas soumis aux obligations des articles 2 à 4 du présent règlement. Par contre, ils sont tenus d'être en possession de leur carte professionnelle.

Article 7 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pouvoir justifier de son identité et présenter l'autorisation délivrée par le maire ou les documents attestant de leur profession de revendeur d'objets mobiliers.

Le non-respect du règlement sera sanctionné par l'expulsion du contrevenant

BULLETIN D'INSCRIPTION

Article L310-2 , L310-5, R310-8, R310-9,R310-19 du Code de Commerce
Arrêté du 9 Janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage

Renseignements obligatoires

Pour les particuliers :
Nom : ……. …….Prénom : ……...
Date et lieu de naissance : le ……à : …….
Adresse :……
Code postal : ……. Ville : …….
☎ : …… Portable : ……...
Joindre photocopie de : pièce d'identité et justificatif de domicile.
☐ permis de conduire ☐ carte nationale d'identité ☐ passeport
☐ autre N°……..Délivré Par ……...
! Pour garder une voiture sur place prévoir 5 m minimum
! Pour garder une camionnette sur place prévoir 8 m minimum
Particulier : Réserve : ……m (3 m mini) à 3,50€/m soit : ……€
Professionnel : Réserve : …...m (3 m mini) à 5,50€/m soit : ……€
Restauration : Réserve : …...m (3 m mini) à 25€/m soit : ……..€
avec voiture/camionnette*
***Rayez la/les mentions inutile(s)**
Pour les professionnels : N° RC(avec le lieu d'inscription)
……
Mail : ……@……
Clôture des inscriptions le 02 Avril 2020 dernière limite
Renseignements et inscriptions à retourner à :
M. BEAURAIN Gilles 30 Rue de Courcelles 60430 ABBECOURT
☎ : 03.44.89.20.22 (ou message sur répondeur)
Mme. RAULT Sylvie : 03.44.03.02.62
Chèque libellé à l'ordre de :
l'Association Pour les Loisirs Périscolaires de Ponchon (A.P.L.P.P)
Pour les particuliers : Je certifie que les objets présentés à la brocante de PONCHON du 5 Avril 2020, sont ma propriété et qu'ils n'ont pas été acquis dans le but d'être revendus, ne pas être inscrit au registre du commerce et des sociétés et déclare sur l'honneur ne pas avoir participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
Fait à ……., le ……/……/2020 Signature